

COMPTE-RENDU
de la 3^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 24 juin 2026

Objet : 3^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 24 juin 2026, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Marc ZINGRAFF, suite à l'invitation du dix-huit juin deux mille vingt-six adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Marc ZINGRAFF, Patricia MOMPER, Denis PEIFFER, Pascal WEISSLINGER, Michaël FREYERMUTH, Jean-Claude CUNAT, Daniel MULLER, Durkut CAN, Pierre-Jean DIDOT, Jean-Luc EBERHART, Christophe HOFFMANN, Claude DECKER, Christine CARAFA, Christophe MULLER, Hubert BOURING, Didier BLAISE, Bernard BORDE, Bernard CLAVE, Daniel CLÉMENT, Bernard FOUILHAC-GARY (Arrivée au point 12.1), Armand GILLET, Maryse GRCIC, Henri HAXAIRE, Joseph HENRION, Jean-Philippe LACROIX, Philippe LEGATO, Freddy LITTY, Vivien MULLER, Franck PHILIPPI, Jeannine QUODBACH, Bernard ROHR, Hervé RUFF, Sébastien SCHMITT, Laurent SLAVIK, Pascal TARILLON, Bruno VINCKEL, Philippe WAGNER, Jean-François AMMER, Virginie BLAZY, Muriele BREITENBACH, Alain DANN, Evelyne FIRTION, Céline FOSSE, Christiane HECKEL, Pénélope HEYMES, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Arnaud JECHOUX, Sébastien JUNG, Stéphanie KIRCH, Maurette KULAS, Christine MARCHAL, Sophia MATTA, Aurélie MULLER, Barbara MULLER, Laurence MUNIER, Jean-Luc NEUMANN, Bernadette NICKLAUS, Isabelle PETER, Guy ROSSLER, Martine SCHAUB, Natacha SCHEFFER, Éric SCHORUNG, Nathalie SPANIOL-SCHOUVER, Corinne THINNES, Stéphane ZANGA, Aline KOENIG suppléante de Ludovic ESTREICH, Céline BRULLARD suppléante de Jean-Pierre MULLER.

Procurations : Christophe GAUER ayant donné pouvoir à Denis PEIFFER, Christophe THIEL ayant donné pouvoir à Daniel CLÉMENT, Yves ZINS ayant donné pouvoir à Stéphanie KIRCH, Dominique CHARPENTIER ayant donné pouvoir à Christine CARAFA, Jean-Claude FELD ayant donné pouvoir à Patricia MOMPER, Pascal JENFT ayant donné pouvoir à Philippe WAGNER, Marc-Olivier LEICK ayant donné pouvoir à Maurette KULAS, Jean-Marc SCHWARTZ ayant donné pouvoir à Isabelle PETER.

Excusés : Roland ROTH, Hélène CLÉMENT, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF.

Absents non excusés : Fabien PEIFER, Martine FOEGEL.

Participaient également à la réunion :

Mme LETT, Directrice Générale Adjointe des Services chargée des Ressources Humaines,
Mme HECTOR, Directrice Générale des Services Techniques,
Mme CHAUVET, Directrice Générale Adjointe chargée de la cohésion territoriale,
Mme KEMPENICH, Directeur des Finances.

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière :

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 21 mai 2026 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 24 juin 2026

01. Administration générale

01.1 *Approbation du rapport d'activités du Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences pour l'année 2025*

Décide
à l'unanimité des voix,

D'approuver le rapport d'activités 2025 du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

02. Finances

02.1 *Expérimentation de la certification des comptes - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de la collectivité de l'année 2025*

Décide
à l'unanimité des voix,

De prendre acte :

- De la communication du rapport 2025 qui lui a été faite par le professionnel du chiffre dans le cadre de cette démarche de certification des comptes pour la période 2023–2025,
- De son opinion sur les comptes de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences pour l'exercice 2025.

02.2 *Adoption du compte financier unique (CFU) 2025 - Budget Principal*

Décide
à l'unanimité des voix,

D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal qui se résume comme suit :

Résultats 2025		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Titres émis (a)	8 117 241,65 €	48 124 087,06 €
	Restes à réaliser (a')	2 250 600,03 €	
Dépenses	Mandats émis (b)	11 129 761,27 €	44 409 558,08 €
	Restes à réaliser (b')	7 276 680,41 €	
Solde de l'exercice	c=a-b	- 3 012 519,62 €	3 714 528,98 €
Résultat antérieur reporté	d	400 402,46 €	4 916 957,25 €
Résultat de clôture	e=c+d	- 2 612 117,16 €	8 631 486,23 €
Solde des RAR	f=a'-b'	- 5 026 080,38 €	
Résultat cumulé	g=e+f	- 7 638 197,54 €	8 631 486,23 €

De constater pour le budget principal la concordance de valeurs avec les indications du CFU relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,

De dire que le résultat négatif de la section d'investissement est reporté,

De dire que le résultat positif cumulé du Budget principal est reporté en section de fonctionnement,

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

D'arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Marc ZINGRAFF et Jean-Marc SCHWARTZ ayant donné procuration, ordonnateurs au cours de l'exercice 2025, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

02.3 Adoption du compte financier unique (CFU) 2025 - Budget annexe du Développement Economique

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le CFU 2025 du budget annexe du développement économique qui se résume comme suit :

Résultats 2025		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Titres émis (a)	10 774 747,31 €	4 587 435,91 €
	Restes à réaliser (a')	29 440,00 €	
Dépenses	Mandats émis (b)	8 339 483,70 €	4 365 751,55 €
	Restes à réaliser (b')	479 104,61 €	
Solde de l'exercice	c=a-b	2 435 263,61 €	221 684,36 €
Résultat antérieur reporté	d	- 3 286 997,57€	36 563,42 €
Résultat de clôture	e=c+d	- 851 733,96 €	258 247,78 €
Solde des RAR	f=a'-b'	- 449 664,61 €	
Résultat cumulé		g=e+f	- 1 301 398,57 €
			258 247,78 €

De constater pour le budget annexe du développement économique la concordance de valeurs avec les indications du CFU relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,

De dire que le résultat négatif de la section d'investissement est reporté,

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

D'arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Marc ZINGRAFF et Jean-Marc SCHWARTZ ayant donné procuration, ordonnateurs au cours de l'exercice 2025, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

02.4 Adoption du compte financier unique (CFU) 2025 - Budget annexe Déchets

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le CFU 2025 du budget annexe des déchets qui se résume comme suit :

Résultats 2025		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Titres émis (a)	1 050 103,22 €	13 493 546,43 €
	Restes à réaliser (a')		
Dépenses	Mandats émis (b)	1 554 110,88 €	12 786 230,07 €
	Restes à réaliser (b')	518 130,55 €	
Solde de l'exercice	c=a-b	- 504 007,66 €	707 316,36 €
Résultat antérieur reporté	d	2 562 452,20 €	1 480 884,60 €
Résultat de clôture	e=c+d	2 058 444,54 €	2 188 200,96 €
Solde des RAR	f=a'-b'	- 518 130,55 €	

Résultat cumulé	g=e+f	1 540 313,99 €	2 188 200,96 €
------------------------	--------------	-----------------------	-----------------------

De constater pour le budget annexe des déchets la concordance de valeurs avec les indications du CFU relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

De dire que les résultats positifs en section d'investissement et en section de fonctionnement sont reportés,

D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Marc ZINGRAFF et Jean-Marc SCHWARTZ ayant donné procuration, ordonnateurs au cours de l'exercice 2025, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

02.5 Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Budget annexe Mobilités

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe des mobilités qui se résume comme suit :

Résultat 2025		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Titres émis (a)	453 582,99 €	6 262 408,73 €
	Restes à réaliser (a')		
Dépenses	Mandats émis (b)	680 880,00 €	6 149 464,65 €
	Restes à réaliser (b')	147 431,39 €	
Solde de l'exercice	c=a-b	- 227 297,01 €	112 944,08 €
Résultat antérieur reporté	d	485 368,62 €	4 229 433,05 €
Résultat de clôture	e=c+d	258 071,61 €	4 342 377,13 €
Solde des RAR	f=a'-b'	- 147 431,39 €	
Résultat cumulé	g=e+f	110 640,22 €	4 342 377,13 €

De constater pour le budget annexe Mobilités, la concordance de valeurs avec les indications du CFU relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

De dire que les résultats positifs en sections de fonctionnement et d'investissement sont reportés,

D'arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Marc ZINGRAFF et Jean-Marc SCHWARTZ ayant donné procuration, ordonnateurs au cours de l'exercice 2025, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

02.6 Adoption du Compte Financier Unique (CFU) - Budget annexe Assainissement

Décide
à l'unanimité des voix,

D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'assainissement qui se résume comme suit :

Résultats 2025		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Titres émis (a)	3 668 913,20 €	7 404 288,94 €
	Restes à réaliser (a')	26 271,87 €	
Dépenses	Mandats émis (b)	4 478 436,94 €	6 965 237,60 €
	Restes à réaliser (b')	1 179 344,87 €	
Solde de l'exercice	c=a-b	- 809 523,74 €	439 051,34 €
Résultat antérieur reporté	d	3 755 963,85 €	1 828 945,01 €
Résultat de clôture	e=c+d	2 946 440,11 €	2 267 996,35 €
Solde des RAR	f=a'-b'	- 1 153 073,00 €	
Résultat cumulé	g=e+f	1 793 367,11 €	2 267 996,35 €

De constater pour le budget annexe de l'assainissement la concordance de valeurs avec les indications du CFU relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

De dire que les résultats positifs en sections de fonctionnement et d'investissement sont reportés,

D'arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Marc ZINGRAFF et Jean-Marc SCHWARTZ ayant donné procuration, ordonnateurs au cours de l'exercice 2025, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

02.7 Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Budget annexe de l'Eau

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le CFU 2025 du budget annexe du développement économique qui se résume comme suit :

Résultats 2025		Investissement	Fonctionnement
Recettes	Titres émis (a)	2 097 912,13 €	3 743 010,97 €
	Restes à réaliser (a')		
Dépenses	Mandats émis (b)	2 515 584,45 €	2 698 061,72 €
	Restes à réaliser (b')	1 448 518,14 €	
Solde de l'exercice	c=a-b	- 417 672,32 €	1 044 949,25 €
Résultat antérieur reporté	d	1 680 451,08 €	4 125 487,04 €
Résultat de clôture	e=c+d	1 262 778,76 €	5 170 436,29 €
Solde des RAR	f=a'-b'	- 1 448 518,14 €	
Résultat cumulé		g=e+f	- 185 739,38 €
			5 170 436,29 €

De constater pour le budget annexe du développement économique la concordance de valeurs avec les indications du CFU relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes,

De dire que le résultat négatif de la section d'investissement sera reporté,

De dire que le résultat positif de la section de fonctionnement sera reporté,

De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

D'arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Marc ZINGRAFF et Jean-Marc SCHWARTZ ayant donné procuration, ordonnateurs au cours de l'exercice 2025, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

02.8 Affectation des résultats 2025

Décide
à l'unanimité des voix,

1) Budget principal

Fonctionnement		Montant
Solde des réalisations de l'exercice N (+/-)	A	3 714 528,98 €
Résultat antérieur reporté à la ligne 002	B	4 916 957,25 €
Résultat de clôture (+/-)	C=A+B	8 631 486,23 €
Investissement		
Solde des réalisations de l'exercice N (+/-)	D	- 3 012 519,62 €
Résultat antérieur reporté à la ligne 001	E	400 402,46 €
Résultat de clôture (+/-)	F=D+E	- 2 612 117,16 €
Solde Restes à Réaliser	G	- 5 026 080,38 €
Solde cumulé de la SI <i>NB: en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de la SF</i>	H=F+G	- 7 638 197,54 €
Solde Excédent de fonctionnement		993 288,69 €

D'affecter 7 638 197,54 € en réserves par l'émission d'un titre de recettes au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

De reporter l'excédent de fonctionnement de **993 288,69 €** au compte R 002.

2) Budget annexe de l'assainissement

Fonctionnement		Montant
Solde des réalisations de l'exercice N (+/-)	A	439 051,34 €
Résultat antérieur reporté à la ligne 002	B	1 828 945,01 €
Résultat de clôture (+/-)	C=A+B	2 267 996,35 €
Investissement		
Solde des réalisations de l'exercice N (+/-)	D	- 809 523,74 €
Résultat antérieur reporté à la ligne 001	E	3 755 963,85 €
Résultat de clôture (+/-)	F=D+E	2 946 440,11 €
Solde Restes à Réaliser	G	- 1 153 073,00 €
Solde cumulé de la SI <i>NB: en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de la SF</i>	H=F+G	1 793 367,11 €
Solde Excédent de fonctionnement		2 267 996,35 €

De reporter l'excédent de fonctionnement de **2 267 996,35 €** au compte R 002.

3) Budget annexe Mobilités

Fonctionnement		Montant
Solde des réalisations de l'exercice N (+/-)	A	112 944,08 €
Résultat antérieur reporté à la ligne 002	B	4 229 433,05 €

Résultat de clôture (+/-)	C=A+B	4 342 377,13 €
Investissement		
Solde des réalisations de l'exercice N (+/-)	D	- 227 297,01 €
Résultat antérieur reporté à la ligne 001	E	485 368,62 €
Résultat de clôture (+/-)	F=D+E	258 071,61 €
Solde Restes à Réaliser	G	- 147 431,39 €
Solde cumulé de la SI <i>NB: en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de la SF</i>	H=F+G	110 640,22 €
Solde Excédent de fonctionnement		4 342 377,13 €

De reporter l'excédent de fonctionnement de **4 342 377,13 €** au compte R 002.

4) Budget annexe des Déchets

Fonctionnement		Montant
Solde des réalisations de l'exercice N (+/-)	A	707 316,36 €
Résultat antérieur reporté à la ligne 002	B	1 480 884,60 €
Résultat de clôture (+/-)	C=A+B	2 188 200,96 €
Investissement		
Solde des réalisations de l'exercice N (+/-)	D	- 504 007,66 €
Résultat antérieur reporté à la ligne 001	E	2 562 452,20 €
Résultat de clôture (+/-)	F=D+E	2 058 444,54 €
Solde Restes à Réaliser	G	- 518 130,55 €
Solde cumulé de la SI <i>NB: en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de la SF</i>	H=F+G	1 540 313,99 €
Solde Excédent de fonctionnement		2 188 200,96 €

De reporter l'excédent de fonctionnement de **2 188 200,96 €** au compte R 002.

5) Budget annexe du développement économique

Fonctionnement		Montant
Solde des réalisations de l'exercice N (+/-)	A	221 684,36 €
Résultat antérieur reporté à la ligne 002	B	36 563,42 €
Résultat de clôture (+/-)	C=A+B	258 247,78 €
Investissement		
Solde des réalisations de l'exercice N (+/-)	D	2 435 263,61 €
Résultat antérieur reporté à la ligne 001	E	- 3 286 997,57 €
Résultat de clôture (+/-)	F=D+E	-851 733,96 €
Solde Restes à Réaliser	G	- 449 664,61 €
Solde cumulé de la SI <i>NB: en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de la SF</i>	H=F+G	-1 301 398,57 €
Solde Excédent de fonctionnement		0,00 €

D'affecter 258 247,78 € en réserves par l'émission d'un titre de recettes au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

6) Budget annexe de l'eau

Fonctionnement		Montant
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	A	1 044 949,25 €
Résultat antérieur reporté à la ligne 002	B	4 125 487,04 €
Résultat de clôture (+/-)	C=A+B	5 170 436,29 €
Investissement		
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	D	- 417 672,32 €
Résultat antérieur reporté à la ligne 001	E	1 680 451,08 €
Résultat de clôture (+/-)	F=D+E	1 262 778,76 €
Restes à Réaliser (+/-)	G	- 1 448 518,14 €
Solde cumulé de la SI <i>NB: en cas de solde négatif il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de la SF</i>	H=F+G	-185 739,38 €
Solde Excédent de fonctionnement		4 984 696,91 €

D'affecter 185 739,38 € en réserves par l'émission d'un titre de recettes au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

De reporter l'excédent de fonctionnement de **4 984 696,91 €** au compte R 002.

02.9 Budget Principal - DM 1

Décide
à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget principal 2026 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Chapitre 73	320 000,00 €	Chapitre 011	38 880,00 €
Chapitre 74	-34 941,00 €	Chapitre 65	48 620,00 €
Chapitre 002	44 711,98 €	Chapitre 023	242 270,98 €
Total	329 770,98 €	Total	329 770,98 €
INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Chapitre 10	-421 347,10 €	Chapitre 21	60 000,00 €
Chapitre 16	-14 270,98 €	Chapitre 23	168 000,00 €
Chapitre 021	242 270,98 €	Chapitre 001	-421 347,10 €
Total	-193 347,10 €	Total	-193 347,10 €

D'adopter la décision modificative n°1 du budget principal 2026,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

02.10 Budget annexe du Développement Economique - DM 1

Décide
à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget Annexe Développement Economique 2026 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Chapitre 73		Chapitre 65	5 000,00 €
Chapitre 002		Chapitre 023	-5 000,00 €
Total	0,00 €	Total	0,00 €
INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Chapitre 10	74 414,79 €	Chapitre 20	5 000,00 €
Chapitre 13	14 900,00 €	Chapitre 21	805 000,00 €
Chapitre 16	723 640,85 €	Chapitre 001	-2 044,36 €
Chapitre 021	-5 000,00 €		
Total	807 955,64 €	Total	807 955,64 €

D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Développement Economique 2026,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

02.11 Budget annexe des Déchets - DM 1

Décide
à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget Annexe Déchets 2026 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Chapitre 002	34 469,91 €	Chapitre 65	66 000,00 €
		Chapitre 023	-31 530,09 €
Total	34 469,91 €	Total	34 469,91 €
INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Chapitre 021	-31 530,09 €	Chapitre 20	111 357,81 €
Chapitre 001	142 887,90 €		
Total	111 357,81 €	Total	111 357,81 €

D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Déchets 2026,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

02.12 Budget Annexe Mobilités - DM 1

Décide
à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget Annexe Mobilités 2026 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Chapitre 002	323 156,31 €	Chapitre 011	200 000,00 €
		Chapitre 023	123 156,31 €
Total	323 156,31 €	Total	323 156,31 €
INVESTISSEMENT			
<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Chapitre 021	123 156,31 €	Chapitre 20	5 000,00 €
Chapitre 001	-33 144,01 €	Chapitre 21	-5 000,00 €
Total	90 012,30 €	Total	0,00 €

D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Mobilités 2026,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

02.13 Budget annexe de l'Assainissement - DM 1

Décide
à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget annexe Assainissement 2026 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Chapitre 002	-170 430,95 €	Chapitre 023	-170 430,95 €
Total	-170 430,95 €	Total	-170 430,95 €
INVESTISSEMENT			
<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Chapitre 021	-170 430,95 €	Chapitre 20	18 314,00 €
Chapitre 001	188 744,95 €		
Total	18 314,00 €	Total	18 314,00 €

D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement 2026,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

02.14 Budget annexe de l'Eau - DM 1

Décide
à l'unanimité des voix,

De modifier les inscriptions budgétaires du budget Annexe de l'Eau 2026 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
Chapitre 002	17 024,18 €	Chapitre 042	200 000,00 €
		Chapitre 023	-182 975,82 €
Total	17 024,18 €	Total	17 024,18 €
INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Chapitre 10	67 658,73 €	Chapitre 20	17 024,18 €
Chapitre 021	-182 975,82 €		
Chapitre 040	200 000,00 €		
Chapitre 001	-67 658,73 €		
Total	17 024,18 €	Total	17 024,18 €

D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe de l'Eau 2026,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

02.15 Renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Décide
à l'unanimité des voix,

De créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants, désignés par le directeur départemental des finances publiques parmi les contribuables proposés par les communes membres de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences :

Mme Bernadette BEINSTEINER pour la commune de Blies-Ebersing
Mme Yvette BREVI pour la commune de Blies-Guersviller
Mme Céline SCHNEIDER pour la commune de Ernestviller
M. Joseph HENRION pour la commune de Frauenberg
Mme Martine TRESSEL pour la commune de Grosbliederstroff
Mme Julie NIEDERLAENDER pour la commune de Grosbliederstroff
M. Serge BAUMGARTEN pour la commune de Grosbliederstroff
Mme Anne DALMAS pour la commune de Grundviller
M. Gaston MEYER pour la commune de Hambach
M. Roberto BATTAGLIA pour la commune de Hazembourg
M. Armand GILLET pour la commune de Hilsprich
M. Christiane MENSCH pour la commune de Hundling
Mme Aline BERGER pour la commune de Ippling
Mme Christiane MALLICK pour la commune de Lixing-lès-Rouhling

M. Alain WAGNER pour la commune de Loupershouse
Mme Sandra KLEIN pour la commune de Neufgrange
M. Jean-Luc NEUMANN pour la commune de Puttelange-aux-Lacs
Mme Frédérique MARTINET pour la commune de Puttelange-aux-Lacs
M. Grégory MULLER pour la commune de Puttelange-aux-Lacs
Mme Lucile ROTH pour la commune de Rémelfing
M. Christophe BLUM pour la commune de Rémering-lès-Puttelange
M. Nicolas NICOLAY pour la commune de Rémering-lès-Puttelange
M. Nicolas GELFI pour la commune de Richeling
M. Christophe MOBIUS pour la commune de Richeling
M. Philippe NICOLAS pour la commune de Rouhling
M. Grégory SCHNEIDER pour la commune de Rouhling
Mme Pénélope HEYMES pour la commune de Sarralbe
M. Jean-Jacques FEY pour la commune de Sarreguemines
Mme Sylviane KARST-LEDY pour la commune de Sarreguemines
M. Jacques JUNG pour la commune de Sarreguemines
M. Yves ZINS pour la commune de Sarreinsming
M. Bertrand WERGNET pour la commune de Siltzheim
Mme Cindy WILPERT pour la commune du Val-de-Guéblange
Mme Christelle PIRON pour la commune du Wiesviller
M. Henri HAXAIRE pour la commune de Willerwald
M. Bernard ROHR pour la commune de Wittring
Mme Céline KIRSCH pour la commune de Woelfling-lès-Sarreguemines
Mme Gisèle KUNTZMANN pour la commune de Woustviller
Mme Isabelle JUNG pour la commune de Woustviller
Mme Claudia SORRENTINO pour la commune de Zetting

03. Ressources humaines

03.1 Actualisation de l'état des effectifs - 2026-01

Décide

à l'unanimité des voix,

BUDGET PRINCIPAL :

- Création d'un poste d'attaché territorial principal et suppression d'un poste d'attaché,
- Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste de rédacteur,
- Création de trois postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe et suppression de trois postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- Création d'un poste de rédacteur et suppression d'un poste d'adjoint administratif,
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif,
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 22,5/35^{ème} et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 22,5/35^{ème},
- Création d'un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'assistant de conservation,
- Création de deux postes d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe et suppression de deux postes d'assistante de conservation principal de 2^{ème} classe,

- Création d'un poste d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'éducateur des APS,
- Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste de technicien,
- Création de deux postes de technicien principal de 1^{ère} classe et suppression de deux postes de technicien principal de 2^{ème} classe,
- Création de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et suppression de deux postes d'adjoint technique,
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 12/35^{ème} et suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 12/35^{ème},
- Création de quatre postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et suppression de quatre postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 27/35^{ème} et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 27/35^{ème}.

BUDGET DECHETS :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique,
- Création de dix postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et suppression de dix postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- Création de trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et suppression de trois postes d'adjoint technique,
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

D'accorder les autorisations annuelles ci-dessous au Président lui permettant de :

- Recruter du personnel, dans la limite des crédits inscrits au budget :
 - en remplacement d'agents éloignés du service (maladie, maternité, accident du travail, congés annuels, etc.) ;
 - non titulaire en cas de surcroît ponctuel d'activité, de besoins saisonniers ou d'autres besoins occasionnels (dont les emplois de vacances) ;
 - non titulaire, à défaut de fonctionnaire, sur les postes vacants, dans la limite des postes inscrits à l'état des effectifs ;
 - dans le cadre de dispositifs d'insertion professionnelle (contrats aidés de droit privé) ;
 - dans le cadre du chantier d'insertion débuté en 2015 et qui peut proposer simultanément l'accueil de 14 équivalents temps plein (ETP), sous la forme de Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) ;
 - dans le cadre de dispositifs de formation en alternance (apprentis).

D'accorder au Président d'indemniser, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur :

- les stagiaires conventionnés qui seront présents durant deux mois ou au-delà ;
- les stagiaires conventionnés présents durant une période inférieure à deux mois, mais qui auront apporté une réelle plus-value à l'établissement pendant leur stage pratique.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

05. Affaires transfrontalières

05.1 Désignation de délégués pour l'Eurodistrict SaarMoselle

Décide
à l'unanimité des voix,

De modifier la composition telle que décidée en conseil du 21 mai 2026 comme suit :

Titulaires :

1. Marc ZINGRAFF
2. Christine CARAFA
3. Christophe GAUER
4. Pascal WEISSLINGER
5. Christophe MULLER
6. Hubert BOURING
7. Laurent SLAVIK
8. Denis PEIFFER

Suppléants :

1. Guy ROSSLER
2. Jean-Claude CUNAT
3. Maryse GRCIC
4. Nathalie SPANIOL-SCHOUVER
5. Bernard ROHR
6. Jeannine QUODDBACH
7. Jean-Luc EBERHART
8. Joseph HENRION

D'autoriser le Président à communiquer cette nouvelle composition à l'Eurodistrict Saarmoselle.

06. Développement économique

06.1 Garantie d'emprunt à la SEML pour les projets photovoltaïques

Décide
à l'unanimité des voix,

D'accorder sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre des trois contrats de prêts contractés par la Société d'Economie Mixte Locale Sarreguemines Confluences pour un montant en principale de 500 000 € auprès de la Banque Populaire d'Alsace Lorraine Champagne, pour un montant en principale de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe et pour un montant en principale de 500 000 € auprès du Crédit Agricole de Lorraine, dont les principales caractéristiques sont définies ci-après :

Durée totale du prêt : 180 mois
Echéances : trimestrielles
Durée de franchise : 12 mois
Taux d'intérêt fixe : 4,5 %

De déclarer que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

De s'engager, au cas où la Société d'Economie Mixte Locale Sarreguemines Confluences ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à effectuer le paiement en son lieu et place à première demande du Crédit Agricole de Lorraine, de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe et de la Banque Populaire d'Alsace Lorraine Champagne par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts,

De s'engager à créer, en tant que de besoin, des ressources suffisantes pour assurer le paiement des sommes dues au Crédit Agricole de Lorraine, à la Caisse d'Epargne Grand Est Europe et à la Banque Populaire d'Alsace Lorraine Champagne,

D'autoriser le Président ou le Vice-président Délégué aux finances, à savoir M. Christophe HOFFMANN, à signer tout document se rapportant à la présente garantie, et en particulier les actes notariaux ou les contrats de prêts à intervenir entre le Crédit Agricole de Lorraine, la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, la Banque Populaire d'Alsace Lorraine Champagne et la Société d'Economie Mixte Locale Sarreguemines Confluences, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

06.2 *Participation au salon Collectivités Entreprises Moselle (CEM 57) organisé par Moselle Attractivité*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser le Président ou son Vice-Président délégué à solliciter l'intégration de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au périmètre du salon CEM 57,

De participer à hauteur de 5 000 € au cofinancement du salon pour sa 4^{ème} édition et d'inscrire cette somme en dépenses dans le budget du développement économique,

D'autoriser le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

06.3 *Attribution de l'Aide Intercommunale à l'Investissement des Entreprises (A2I) : enveloppe 2026*

Décide

à l'unanimité des voix,

De fixer le montant annuel de l'enveloppe 2026 consacrée au dispositif d'Aide Intercommunale à l'Investissement à 75 000 €,

De prélever les crédits nécessaires sur le budget annexe Développement économique de l'exercice 2026,

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

M. Marc ZINGRAFF, Mme Patricia MOMPER, M. Pierre-jean DIDOT, M. Jean-Claude CUNAT, membres de la commission d'attribution des aides ne prennent part ni au débat ni au vote.

08. Tourisme

08.1 Tarifications pour la taxe de séjour 2027

Décide
à l'unanimité des voix,

D'assujettir les natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour et de maintenir les tarifs 2026 à compter du 1^{er} janvier 2027 comme suit :

Catégories d'hébergements	TARIFS 2027 (par nuitée et par adulte)	Part Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences 2027 (par nuitée et par adulte)	Part Conseil Départemental 2027 (par nuitée et par adulte)
Palaces	4,00 €	3,64 €	0,36 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,00 €	1,82 €	0,18 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,60 €	1,46 €	0,14 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €	0,91 €	0,09 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70 €	0,64 €	0,06 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,50 €	0,46 €	0,04 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,40 €	0,37 €	0,03 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,22 €	0,20 €	0,02 €

Hébergements	Taux global 2027	Taux Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences2027	Taux Conseil Départemental 2027
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements mentionnés ci-dessus (tarif proportionnel au coût de la nuitée hors taxes)	3 %*	2,73 %	0,27 %

**par personne et par nuitée, plafonné à 4 € (taxe additionnelle départementale incluse)*

De convier les hébergeurs à effectuer leur déclaration mensuellement sur la plateforme en ligne (<https://tscasarreguemines.consonanceweb.fr/>),

De percevoir la taxe de séjour de manière semestrielle selon le calendrier suivant :

- Avant le 31 juillet pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin,
- Avant le 31 janvier N+1 pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre,

D'exonérer de la taxe de séjour :

- Les personnes âgées de moins de 18 ans,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans l'une des communes de l'EPCI,
- Les bénéficiaires d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- Les propriétaires de résidence secondaire pour laquelle ils acquittent la taxe d'habitation,

De ne pas fixer le loyer minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour,

De reverser annuellement la part additionnelle de 10 % collectée au Conseil Départemental de la Moselle,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

10. Habitat

10.1 Avenant n°1 au Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement social, relatif au système de cotation des demandes

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver l'avenant n°1 au Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID), intégrant le système de cotation des demandes de logement social, ci-annexé,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à sa mise en œuvre.

10.2 Convention de mission d'information et de conseil avec le CALM Soliha Moselle

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le projet de convention de mission d'information et de conseil entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et le CALM – SOLIHA Moselle, ci-annexé,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026.

12. Enseignement supérieur

12.1 Prolongation du dispositif transfrontalier relatif aux assistants de langue allemande dans le cadre du dispositif d'apprentissage de la langue du voisin (du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2028)

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accepter la prolongation du dispositif transfrontalier relatif aux assistants éducatifs de langue allemande du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2028,

D'apporter sur la période son soutien aux communes de la Communauté d'Agglomération qui souhaitent intégrer le dispositif transfrontalier relatif aux assistants éducatifs de langue allemande au niveau des écoles primaires par le versement d'une aide à hauteur de 38 % du coût de l'opération pour le recrutement d'un assistant de langue payé au SMIC et intervenant en école maternelle ou en école élémentaire,

De conditionner le versement de ces aides à la présentation par les communes ou établissements scolaires bénéficiaires d'un courrier officiel d'appel de fonds, accompagné d'une attestation de l'employeur, de la copie des fiches de paie, des justificatifs des versements des autres co-financeurs, et ce au prorata temporis de l'occupation du poste, mais aussi du document d'évaluation du dispositif,

Etant précisé que le mandat correspondant sera émis à l'article 657341 « Subvention de fonctionnement aux communes de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences » et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026,

D'inscrire en conséquence les crédits nécessaires aux budgets 2027, 2028 et d'émettre ces titres sur le compte précité,

D'autoriser le versement des aides dans la limite des crédits votés aux budgets afférents,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12.2 Participation au projet de renforcement des compétences linguistiques à l'IFSI de Sarreguemines pour l'année 2026/2027

Décide

à l'unanimité des voix,

De participer au projet de renforcement des compétences linguistiques à l'IFSI pour l'année 2026/2027,

De financer le projet susmentionné sur fonds propres et ainsi accorder le versement d'une somme à hauteur de 2 000 €,

Etant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un mandat sur le budget principal et que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026, article 657365, fonction 23,

D'autoriser le Président ou son Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions et à signer les pièces nécessaires à leur bonne exécution.

12.3 Subvention de fonctionnement à L'Université de Lorraine au titre de l'année 2024/2025

Décide

à l'unanimité des voix, 1 ne prend pas part au vote

D'approuver le versement d'une subvention de 316 171,10 € à l'Université de Lorraine au titre de l'année universitaire 2024/2025, afin de soutenir les différentes filières présentes sur le site de Sarreguemines,

Etant précisé que le mandat correspondant sera émis à l'article 657382 « Subvention de fonctionnement aux organismes publics divers » et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur Jean-Claude CUNAT ne prend part ni au débat ni au vote.

12.4 Projets tutorés étudiants : subvention pour le premier semestre 2026

Décide

à l'unanimité des voix,

De ne pas donner suite à la demande de subvention d'un montant de 2 500 € présentée par le Lycée Jean de Pange au titre de l'accompagnement à la mobilité des étudiants du BTS Commerce International,

D'accorder une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association des Etudiants GACO dans le cadre du projet « Créer, Intégrer, Agir : Une dynamique collective au cœur de GACO »,

D'accorder à l'association « les Amis de l'INSPE » une subvention d'un montant de 250 € pour l'organisation des JACES 2026,

D'accorder à l'association « les Amis de l'INSPE » une subvention d'un montant de 660 € pour la programmation culturelle Franco-Allemande,

De prélever ce montant de 2 910 € sur l'enveloppe 2026 de 8 000 € à destination des projets tutorés,

De conditionner le versement des subventions à la présentation de factures d'un montant total au moins égal au montant sollicité, étant précisé que le mandat correspondant sera émis à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » et que les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget principal,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre les dispositions nécessaires à l'application de ces décisions.

12.5 Subvention à l'Université Populaire Sarreguemines Confluences pour 2026

Décide

à l'unanimité des voix, 12 ne prennent pas part au vote

D'octroyer à l'Université Populaire Sarreguemines Confluences selon la convention trisannuelle d'objectifs une subvention d'un montant de 103 949 € € au titre de l'exercice 2025/2026, étant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un mandat sur le budget principal article 65748 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget 2026,

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération, toutes pièces s'y rapportant notamment le Contrat d'Engagement Républicain mais aussi tous les éventuels futurs avenants.

N'ont pris part ni au débat, ni au vote :

M. Jean-Claude CUNAT, Mme Patricia MOMPER, Mme Christine CARAFA, M. Bernard FOUILHAC-GARY, Mme Evelyne FIRTION, Mme Jeannine QUODBACH, Mme Nathalie SPANIOL-SCHOUVER, Mme Sophia MATTA, Mme Martine SCHAUB, M. Stéphane ZANGA, M. Dominique CHARPENTIER ayant donné procuration, Mme Muriele BREITENBACH.

16. Politique de la ville

16.1.1 Demandes de subventions 2026 au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - ADIE

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) au titre de l'exercice 2026 une subvention de 600 € au titre de l'action « favoriser l'entrepreneuriat et agir pour l'emploi dans les quartiers prioritaires »,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.1.2 Demandes de subventions 2026 au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - La Cravate Solidaire

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à la Cravate Solidaire de Metz au titre de l'exercice 2026, une subvention de 3 000 € pour le projet « Quartiers vers l'Emploi »,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.1.3 Demandes de subventions 2026 au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - CIDFF

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de Moselle Est au titre de l'exercice 2026 :

- Une subvention de 800 € au titre de l'action « accompagnement des femmes vers et dans l'emploi »,
- Une subvention de 900 € au titre de l'action « Jeunes et violences »,
- Une subvention de 1 500 € au titre de l'« action de prévention dans le cadre du 25 novembre »,

Le versement de ces subventions fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé », les crédits étant inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer le contrat d'engagement républicain avec le CIDFF.

16.1.4 Demandes de subventions 2026 au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - Espace Seniors

Décide

à l'unanimité des voix, 1 ne prend pas part au vote

D'accorder à l'association « Espaces Seniors de Sarreguemines » au titre de l'exercice 2026, une subvention de 1 200 € pour le projet « En avant les seniors 2026 »,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

Madame Isabelle PETER ne prend part ni au débat ni au vote.

16.1.5 Demandes de subventions 2026 au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - CMSEA dispositif "Espoir"

Décide

à l'unanimité des voix, 1 ne prend pas part au vote

D'accorder au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA) au titre de l'exercice 2026 une subvention de 1 800 € pour son action en faveur des femmes victimes de violences conjugales et familiales,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

Madame Pénélope HEYMES ne prend part ni au débat ni au vote.

16.1.6 Demandes de subventions 2026 au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - A.S.S Tennis

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'association « AS Sarreguemines Tennis » au titre de l'exercice 2026, une subvention de 300 € pour l'action « Tennis scolaire quartiers prioritaires »,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.1.7 Demandes de subventions 2026 au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - CAP EMPLOI

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à CAP Emploi au titre de l'exercice 2026 une subvention de 2 000 € pour le projet « Engagements quartier 2030 »,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.1.8 Demandes de subventions 2026 au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - Proximité

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'association Proximité au titre de l'exercice 2026, une subvention de 4 000 € pour le projet « prise en charge et suivi des victimes de violences intrafamiliales »,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.1.9 Demandes de subventions 2026 au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - Les Amis de la Coccinelle

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'association « Les amis de la Coccinelle » au titre de l'exercice 2026, une subvention de 4 000 € pour l'action « Lieu d'accueil Parents-Enfants »,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.1.10 Demandes de subventions 2026 au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - CDAD

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder au Conseil Départemental de l'Accès aux Droits (CDAD) de la Moselle au titre de l'exercice 2026, une subvention de 1 500 € pour le projet « Consultations juridiques au point-justice du tribunal judiciaire de Sarreguemines »,

Etant précisé que le versement de cette subvention fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16.1.11 Demandes de subventions 2026 au titre de la cohésion sociale de l'agglomération - Ludothèque Beausoleil

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à la Ludothèque Beausoleil au titre de l'exercice 2026 :

- Une subvention de 500 € pour le projet « Clubs Ados »,
- Une subvention de 900 € pour le projet « Papothèque »,

Que le versement de ces subventions fera l'objet de l'émission d'un mandat sur le budget principal au compte 65748 « Subvention de fonctionnement et autres personnes de droit privé » et que les crédits sont inscrits au budget primitif,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

17. Gestion du patrimoine

17.1 Travaux d'exploitation 2026 dans la forêt du Furstwald

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la réalisation en 2026 des opérations détaillées dans l'annexe à la délibération, à savoir :

- la réalisation des travaux patrimoniaux pour un montant estimé à 4 120 € HT,
- la réalisation des travaux d'exploitation pour un montant estimé à 13 326 € HT,
- la vente des produits façonnés et non façonnés par l'ONF,

D'approuver l'état prévisionnel des coupes pour une recette brute estimée à 23 080 € HT,

D'accepter l'inscription de l'état d'assiette pour l'exercice forestier 2026 et le martelage de la parcelle P4_u d'une superficie de 7,33 ha correspondant à un volume total estimé à 200 m³,

D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2026, en tenant compte également des frais de garderie et de la contribution à l'hectare estimés à 300 € HT,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires et signer tous les documents à ce titre.

17.2 Demande d'application du régime forestier

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accepter la demande d'application du régime forestier à la parcelle n° 2 section 5, sur le ban de Woustviller, d'une superficie de 32 ares 69,

D'autoriser le Vice-président délégué à signer tout document et acte relatif à cette demande.

17.3 Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts (ONF) pour des recettes issues des ventes de bois

Décide

à l'unanimité des voix,

De donner mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt dont la Communauté d'Agglomération est propriétaire, réalisées en application de l'article L. 214-6 du Code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du Code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées),

D'approuver les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires et signer tous les documents à ce titre.

18. Transports

18.1 Covoiturage - Avenant à la convention financière

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier les modalités de la participation financière au développement du covoiturage décidées par délibérations des 30 juin 2022 et 13 avril 2023 de la façon suivante :

- Seuls les trajets inférieurs à 40 km bénéficient de l'incitation financière,
- L'incitation mensuelle est plafonnée à 100 € par mois par conducteur,
- Pour les trajets de 2 à 15 km : aide de 1,50 € par passager transporté,
- Pour les trajets de 15 à 30 km : aide de 1,50 € par passager transporté + 0,10 €/km au-delà de 15 km et par passager transporté,
- Pour les trajets de 30 à 40 km : aide de 3 € par passager transporté,

D'approuver le projet d'avenant à la convention financière 2024/2026 entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et BlaBlaCar Daily portant sur un montant complémentaire d'incitatif financier de 200 000 € et intégrant les modifications des modalités de participation de la Communauté d'Agglomération,

De prévoir les crédits nécessaires au budget annexe Mobilités 2026 par décision modificative, chapitre 011 - article 6288,

De ne pas reconduire l'incitation au covoiturage au-delà du 31 décembre 2026,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre les décisions nécessaires à cette opération et à signer l'avenant à la convention financière et tous documents se rapportant à ce dossier.

18.2 Cession de quatre bus à IVECO France

Décide
à l'unanimité des voix,

De céder les autobus suivants à la société IVECO France pour une valeur totale de 186 000 € :

Marque	Modèle	Type	Immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
IVECO	URBANWAY	Standard diesel	DH 071 WY	23/07/2014
IVECO	CROSSWAY L.E.	Standard diesel	DN 847 CD	07/01/2015
IVECO	CROSSWAY L.E.	Standard diesel	DN 103 CD	07/01/2015
IVECO	URBANWAY	Gaz Naturel Compressé	ES 374 VX	19/12/2017

D'inscrire la recette correspondante au budget annexe Mobilités – chapitre 77 – article 775,

De procéder aux opérations comptables de sortie de ces véhicules de l'état des actifs,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à prendre les dispositions nécessaires et à signer tous documents relatifs à cette opération.

23. Développement durable et milieux naturels

23.1 Convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine pour le suivi des dossiers Azurés des Paluds et Prairie du Keuper

Décide
à l'unanimité des voix,

De poursuivre le partenariat de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine,

De valider la Convention avec le CENL qui prévoit notamment :

Pour la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences :

- de verser au CENL une subvention de 50 561,25 € TTC correspondant à la mise en œuvre des actions d'animation et de coordination portées par le CENL pour une durée de 3 ans (2026 à 2028) dans le cadre de l'AMI Trames Vertes et Bleues « Azurés » dans sa phase 3,
- de verser une subvention d'un montant de 26 400,00 € TTC correspondant à la mise en œuvre des actions d'accompagnement des collectivités pour les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) Prairie du Keuper pour une durée supplémentaire de 2 ans (2027 – 2028).

Pour le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine :

- de réaliser des actions d'animation et de coordination portées par le CENL pour une durée de 3 ans dans le cadre de l'AMI Trames Vertes et Bleues « Azurés » Phase 3,
- de réaliser des actions d'accompagnement des collectivités, de chef de file du projet PSE et de contrôleur de la bonne mise en œuvre de ces dernières pour une durée de deux années supplémentaires sur les prairies du Keuper (sous réserve de la poursuite de ce programme pour ces 2 années 2027 et 2028),

- de capitaliser et de diffuser ses connaissances sur la biodiversité du territoire auprès de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de ses communes membres qui disposent de sites naturels à enjeux,
- de favoriser les échanges de pratiques et de contribuer à la production d'analyses portant notamment sur les opportunités de protection foncière dans un souci de cohérence territoriale, la définition d'expertise naturaliste et de travaux de génie écologique,
- de susciter l'intérêt de la population de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences pour les questions de nature et contribuer à sa sensibilisation au moyen d'actions de communication et d'animation sur les sites protégés par le CENL (articles de presse, édition des plaquettes, manifestations...),

D'autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention ainsi que toutes autres pièces relatives à cette affaire.

27. Divers

27.1.1 Groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres pour la fourniture d'électricité

Décide

à l'unanimité des voix,

De constituer un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées en vue de la passation d'un accord cadre relatif à la fourniture d'électricité,

De désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,

D'approuver le projet de convention de groupement de commandes avec les communes intéressées annexé à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à signer ladite convention de groupement, l'accord-cadre et les marchés subséquents à venir, ainsi que toutes pièces s'y rapportant,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à prendre toutes dispositions pour la bonne exécution de ce dossier.

27.1 Groupement de commandes avec le Département de la Moselle pour la fourniture d'électricité

Décide

à l'unanimité des voix,

De constituer un groupement de commandes avec le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité,

De désigner le Département de la Moselle comme coordonnateur du groupement,

D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

D'autoriser le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats,

D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant,

D'inscrire les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité aux budgets correspondants,

D'autoriser le Président ou son Vice-président délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h20

Le Président du Conseil Communautaire,
Monsieur Marc ZINGRAFF



Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire